

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, mardi le 18 juillet 2017 à 20 heures à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Lévesque et sont présents messieurs Ghislain Michaud, Bruno Paradis, Yanick Ringuette et Mathieu Gagné, conseillers, sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

Cette séance est convoquée par monsieur Yves Banville, directeur général et les sujets traités sont les suivants :

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Acceptation de la soumission des Excavations Léon Chouinard & fils pour les infrastructures souterraines et voiries des rues Saint-Léo, du Couvent, Saint-Camille et Saint-Pierre.
3. Acceptation de la soumission pour des travaux de pavage sur différentes rues de la municipalité de Price.
4. Modification de la résolution pour la demande de certificat d'autorisation pour le débarcadère sur la rivière Mitis.
5. Autorisation du paiement final de « Price en Fête ».
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

2017-182

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté.

2. Acceptation de la soumission des Excavations Léon Chouinard & fils pour les infrastructures souterraines et voirie des rues Saint-Léo, du Couvent, Saint-Camille et Saint-Pierre :

2017-183

Considérant que la demande d'aide financière de la municipalité du Village de Price a été acceptée dans le programme "*Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées*" (FEPTEU) pour un coût maximal admissible de 2 052 558 \$;

Considérant que le règlement d'emprunt #357 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un montant de 2 052 588 \$;

Considérant que la municipalité de Price a fait un appel d'offres sur le SÉAO sous le numéro 9065_004 ayant pour titre "*Infrastructures*

souterraines et voirie rue Saint-Léo, du Couvent, Sainte-Camille et Saint-Pierre";

Considérant que la municipalité de Price a reçu deux soumissions et que ceux-ci ont été analysées et vérifiées de leur conformité en fonction des exigences de l'appel d'offres par le service de génie municipal de la MRC de la Mitis;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de la Mitis recommande l'octroi du contrat au soumissionnaire ayant présenté le meilleur prix soit, les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'octroyer le contrat aux Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, pour un montant total de 1 986 558,34 \$ incluant les taxes.

Adopté

3. Acceptation de la soumission pour des travaux de pavage sur différentes rues de la municipalité de Price :

2017-184

Considérant que la municipalité du Village de Price a fait un appel d'offres sur invitation à trois soumissionnaires sous le numéro # 2017-03 ayant pour titre "*Pavages-2017*";

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées à la municipalité soient :

- Le *Groupe Lechasseur* Ltée pour un montant 62 467,90 \$ taxes incluses;
- Les *Pavages Laurentiens, Division de Sintra Inc.* pour un montant de 49 797,28 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'octroyer le contrat aux *Pavages Laurentiens, Division de Sintra Inc.* pour un montant total de 49 797,28 \$ incluant les taxes.

Adopté

4. Modification de la résolution pour la demande de certificat d'autorisation pour le débarcadère sur la rivière Métis :

2017-185

Modification à la résolution #2017-178 qui concerne le débarcadère à la rivière Métis. L'ajout de ce paragraphe est nécessaire;

"D'autoriser le service de génie municipal de la MRC de la Mitis, à présenter les plans et devis du débarcadère à la rivière Mitis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte

contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) et émettre à ce dernier, une fois les travaux terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet, en fonction du certificat d'autorisation émis par le ministère;"

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'accepter la modification telle que présenté.

Adopté

5. **Autorisation du paiement final à « Price en Fête » :**

Reporté à une séance ultérieure.

6. **Période de questions :**

7. **Levée de l'assemblée :**

Madame Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 20h25.

Maire

Directeur général et sec.trés.

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire

